

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: L00010850 du: 01/06/18

SAVRAL RENAULT/SIMONNEAU AUTOMOBILE

173 ROUTE NATIONALE ST LEGER DES VIGNES 58300 SAINT LEGER DES VIGNES

FRANCE

Affaire n°: L00483 N° Contrat: L00483

Acheteur:

Compte client: C93029 payeur: C93029

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Référence			Désignation				Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
LOC.CISCAR.	36TACIT	1	ION CISCAR CLIP TAB SERIE:9053028-116125		RESSION+KT		1.00	292.00	292.00 €	C
CONDITIONS DE REGLEMENT			: Base HT € Code	Taux	Montant TVA €		T0	TAL HT €	000.00	
	_ PRELEVEMENT e 01/06/18		292.00 € C220	Taux 20%	58.40 €				292.00	
Le	Le 01/06		232.00 € 6220	20%	50.40 €		TOT	AL TVA €	58.40	€
Montant 350.40 €		TVA ACQUITTEE SUR L	ES DERI	rs			AL TTC € Acompte	350.40 0.00		
IVIOIIIAIII	violitant 555.40 C								.=	_

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent.
Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RESTE A PAYER €

350.40 €